

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AMUNDI HARMONIE ESR

Code AMF: (C) 990000089339

Ce fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) est géré par Amundi Asset Management, société du groupe Amundi FCPE – Fonds d'Epargne Salariale soumis au droit français.

Objectifs et politique d'investissement

Classification de l'Autorité des Marchés Financiers : " Diversifié ".

En souscrivant à AMUNDI HARMONIE ESR, nourricier de vous recherchez, par l'intermédiaire du fonds maître, à accéder à des expertises variées au sein d'un univers large constitué des marchés de taux, d'actions et de devises internationaux.

La performance AMUNDI HARMONIE ESR peut être inférieure à celle de en raison de ses propres frais.

Rappel de l'objectif de gestion du fonds maître :

Votre investissement est réalisé au travers de , c'est-à-dire qu'il est investi en totalité et en permanence dans celui-ci et à titre accessoire en liquidités.

L'objectif de gestion est, sur la durée de placement recommandée de 3 ans, la recherche de performance sur l'ensemble des classes d'actifs par la mise en place d'une gestion active et flexible.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion met en place une gestion diversifiée, évolutive et de conviction. Ainsi, la gestion pourra, au travers d'OPC et/ou d'une gestion de titres en direct, s'adapter aux mouvements de marchés.

Le fonds peut être exposé jusqu'à 110 % de l'actif en produits de taux au travers d'obligations et titres de créance d'émetteurs publics et/ou privés. L'exposition globale du fonds aux actifs risqués (marchés d'actions et obligations spéculatives) est limitée à 30 % de l'actif net.

Le fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif en parts ou actions d'OPC comme alternative aux titres en direct. Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

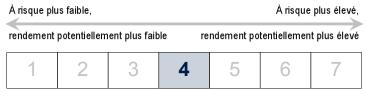
Les revenus et les plus-values nettes réalisées sont obligatoirement réinvestis.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, les opérations de rachat sont exécutées chaque jour, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE.

Durée de placement recommandée : 3 ans.

Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage de votre épargne.

Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de ce FCPE reflète les prises de positions de la gestion sur les marchés des actions et de taux dans le cadre de la marge de manœuvre préalablement définie. Alerte : Si le SRRI nourricier est différent du SRRI maître, veuillez vérifier que le commentaire le prend en compte, et supprimer cette alerte.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCPE.

La catégorie de risque associée à ce FCPE n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les modalités de souscription/rachat du fonds maître sont précisées dans le prospectus du fonds maître.

Les risques importants pour le FCPE non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité: dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant

d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille. La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du portefeuille.

AMUNDI HARMONIE ESR 1



Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE y compris les coûts de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

	Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement			
Frais d'entrée		2% maximum		
	Frais de sortie	Néant		

Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant investissement (entrée) ou en cas de rachat (sortie). L'investisseur peut obtenir auprès de son entreprise et/ou de son teneur de compte les taux des frais d'entrée et de sortie qui lui sont applicables.

applicables.		
Frais prélevés par le FCF	PE sur une année	
Frais courants	0,75% de l'actif net moyen	
Frais prélevés par le FCF	PE dans certaines circonstances	
Commission de	Néant	
performance		

Les **frais d'entrée et de sortie** affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre entreprise et/ou du teneur de compte.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent.

Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

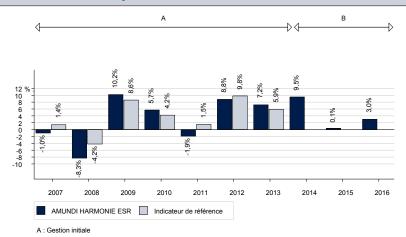
 les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC

Le pourcentage des frais courants présenté ci-contre est une estimation.

Pour chaque exercice, le rapport annuel du FCPE donnera le montant exact des frais encourus.

Pour plus d'information sur les frais de ce FCPE, veuillez-vous référer aux rubriques "frais" de son règlement disponible sur le site internet www.amundi-ee.com.

Performances passées



C : Durant cette période, le FCPE n'est plus géré selon un indicateur de référence et adopte une gestion flexible

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures. Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le FCPE.

Le FCPE a été agréé le 9 août 2005. La devise de référence est l'euro (EUR).

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS Bank.

Nom du teneur de compte : Amundi Tenue de Comptes et/ou CA-TITRES et/ou Caisses Régionales de Crédit Agricole Mutuel et/ou, le cas échéant, tout autre Teneur de comptes désigné par l'Entreprise.

Forme juridique du FCPE : multi-entreprises.

B : Durant cette période, le FCPE est mis en nourricier

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.

Le présent FCPE n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition est disponible sur le site internet de la Société de gestion : www.amundi.com).

Le conseil de surveillance est composé de représentants des porteurs de parts et de représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Il a notamment pour fonction d'examiner le rapport de gestion et les comptes annuels du FCPE, la gestion financière, administrative et comptable. Il décide notamment des opérations de fusion, scission ou liquidation. Pour plus de précision, veuillez vous reporter au règlement.

Le règlement et les derniers documents d'information périodique réglementaires du FCPE ainsi que le reglement et les derniers documents d'information périodique réglementaires de l'OPC maître, et toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de leurs sociétés de gestion.

La valeur liquidative est disponible sur le site internet www.amundi-ee.com.

La responsabilité de Amundi Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Ce FCPE est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

La société de gestion Amundi Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er mars 2017.

AMUNDI HARMONIE ESR 2

AMUNDI HARMONIE ESR



SYNTHESE MENSUELLE DE GESTION

31/01/2017

DIVERSIFIÉ

Données clés (source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : 14,34 (EUR) Date de VL et d'actif géré : 31/01/2017 Actif géré : 144,36 (millions EUR) Indice de référence : Aucun

Objectif d'investissement

L'objectif de gestion est de rechercher, sur l'horizon d'investissement recommandé de 3 ans, la valorisation du capital au travers d'une gestion flexible et de conviction.

L'équipe de gestion met en place cette gestion sur la base de ses anticipations sur l'évolution des différents marchés tout en limitant l'exposition globale aux actifs risqués (actions notamment) à 30 %.

Profil de risque et de rendement (SRRI)

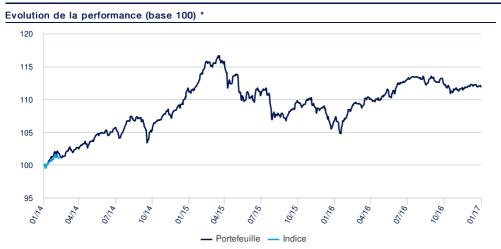
1 2 3 4 5

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

Le SRRI correspond au profil de risque et de rendement présent dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI). La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Il n'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps.

Performances



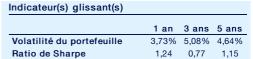
Performances glissantes *

	Depuis le	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans
Depuis le	30/12/2016	30/12/2016	31/10/2016	29/01/2016	31/01/2014	31/01/2012
Portefeuille	-0,14%	-0,14%	-0,28%	4,90%	11,86%	29,77%

Performances calendaires (1) *

	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007
Portefeuille	3,01%	0,07%	9,51%	7,16%	8,80%	-1,89%	5,70%	10,16%	-8,26%	-0,95%
Indice	-	-	-	5,92%	9,83%	1,48%	4,19%	8,61%	-4,20%	1,39%
Fcart	_	_	_	1 24%	-1 03%	-3 37%	1 52%	1 55%	-4 06%	-2 34%

* Les performances sont calculées dans la devise de référence, sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion. (1) Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances et des rendements futurs. La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés.



Analyse des rendements

	Depuis le lancemen
Baisse maximale	-14,69%
Délai de recouvrement (jours)	363
Moins bon mois	09/2008
Moins bonne performance	-4,38%
Meilleur mois	12/2011
Meilleure performance	3,71%







Christophe Granjon Gérant de portefeuille

Commentaire de gestion

Tous les regards sont restés tournés, début 2017, vers les Etats-Unis, où le nouveau Président a pris ses fonctions le 20 janvier. Ses premières annonces et décisions ont renforcé le climat de forte incertitude prévalant depuis sa victoire du 8 novembre. Les chiffres économiques, pour leur part, sont restés plutôt favorables aux Etats-Unis et en zone euro, mitigés dans les économies émergentes. Les marchés d'actions ont connu des fortunes diverses : légère baisse en zone euro et au Japon, légère hausse aux Etats-Unis, net rebond dans les émergents. Les rendements obligataires ont progressé en zone euro, mais terminent proches de leurs niveaux de fin décembre aux Etats-Unis. Les taux longs américains ont marqué une pause en janvier, en se stabilisant autour de 2,45%. En revanche, les taux longs européens ont nettement monté, notamment en raison de la progression des anticipations d'inflation. Le taux 10 ans allemand est ainsi passé d'environ 0,10% à environ 0,35%, son homologue français d'environ 0,70 à 1,05%. L'écart de taux 10 ans entre l'Italie et l'Allemagne s'est légèrement creusé alors que celui entre l'Espagne et l'Allemagne s'est légèrement contracté. Fin janvier, les taux 10 ans espagnol et italien étaient respectivement de 1,60% et 2,25%. Sur le marché des obligations privées, les performances des titres des catégories les moins risquées ont été, en général, négatives, tandis que celles des titres à haut rendement ont été positives. Après une fin d'année 2016 très positive en raison des espoirs soulevés par les promesses du Président américain (notamment en matière de baisses d'impôts), les performances ont été diverses d'une région à l'autre en janvier. En zone euro, la consolidation l'a emporté : l'EuroStoxx 50 se replie, sur le mois, de -1,8%. La baisse est particulièrement sensible sur le CAC français (-2,3%) et le MIB italien (-3,3%) mais moins sur l'IBEX espagnol (-0,3%) tandis que le DAX allemand progresse légèrement (+0,5%). Aux Etats-Unis, en revanche, la direction est restée positive et le mois a été marqué par le dépassement (temporaire) de l'important seuil psychologique des 20 000 points sur l'indice Dow Jones. Cependant l'enthousiasme s'est quelque peu réduit en toute fin de mois au vu des premières décisions du président, ce qui a ramené la performance mensuelle du Dow Jones à +0,5% et celle du S&P 500 à +1,8%. Au Japon, c'est une légère baisse qui l'a emporté (-0,4% sur l'indice Nikkei). A l'inverse, les marchés émergents, qui avaient mal réagi à la victoire de D. Trump, se sont nettement repris (+5,4% pour l'indice MSCI Emerging Markets en dollars) .

Composition du portefeuille

Allocation d'actifs détaillée

Actions	29,51%
France	3,60%
EMU ex-France	9,36%
Europe ex-EMU	1,94%
Amérique du nord	8,17%
Japon	2,49%
Asie hors-Japon	0,68%
Pays émergents	3,24%
Autres	0,03%
Taux	57,94%
Obligations Etat	20,20%
Proxy	4,50%
Crédit	13,79%
Obligations haut rendement	11,69%
Convertibles	4,54%
Autres	3,21%
Monétaire	8,18%
Autres	4,37%

Evolution du poids des actifs risqués sur un an glissant

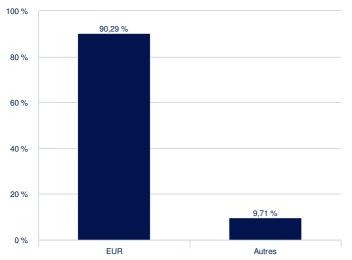


Les actifs risqués regroupent : les actions, les obligations à haut rendement et les obligations

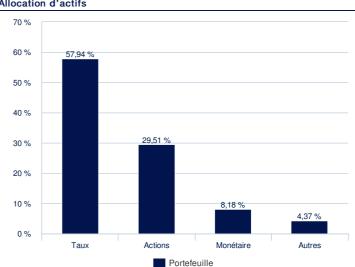
L'exposition présentée, qui peut varier en cours de mois, est celle de la fin du mois.

Composition du portefeuille - Allocation d'actifs

Principales expositions de change



Allocation d'actifs

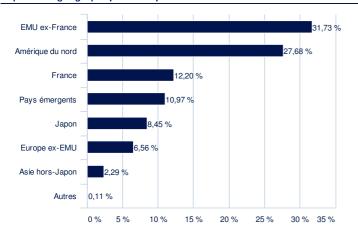




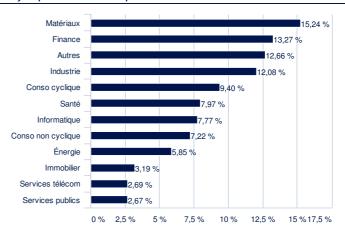


Composition du portefeuille - Poche actions

Répartition géographique de la poche actions



Analyse par secteur de la poche actions

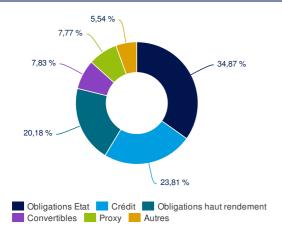


Principaux émetteurs actions

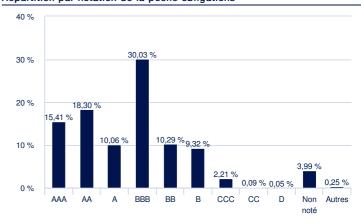
	Pays	% d'actif
THEAM QUANT EQTY EUR INC DEFEN	Luxembourg	3,97%
AMUNDI RESA ACTIONS EURO	France	3,49%
AMUNDI FD EQ GLOBAL GOLD MINES	Luxembourg	2,05%
AM ETF JPX-NIKKEI 400 UCIT ETF	France	1,98%
FIRST STATE GL LISTED INFRASTR	Royaume-Uni	1,96%
AM ID E GL M SM AL SC BE (SCV)	Luxembourg	1,44%
AMUNDI FD EQ GBL CONSERVATIVE	Luxembourg	1,08%
AMUNDI FD EQ EMERGING FOCUS	Luxembourg	1,03%
AMUNDI FD EQ GLOBAL INCOME	Luxembourg	1,00%
AMUNDI RESA ACTIONS FRANCE	France	0,99%
Total	-	19,00%

Composition du portefeuille - Poche obligations

Répartition par type d'émetteur de la poche obligations



Répartition par notation de la poche obligations



Hors prise en compte des produits dérivés.

Principales lignes d'obligations

	0	0/ -11126
	Secteur	% d'actif
AMUNDI RESA OBLIG DIVERSIFIE	-	15,36%
AMUNDI RESA OBLIG ETAT	-	13,33%
AMUNDI FD CV EUROPE	-	7,44%
CPR CREDIXX ACT US HG YIELD	-	6,75%
AMUNDI IDX J.P. MORGAN GLOBAL	-	4,81%
AMUNDI FD BD GBL HIGH YIELD	-	2,70%
AMUNDI ABS	-	2,14%
BFT SELECT HAUT RENDEMENT 2021	-	2,13%
AM ETF EUR HI YLD LIQ BD IB UC	-	2,00%
ISHARES GS\$ INVESTOP CORP FUND	-	1,94%
Total	=	58,60%



AMUNDI HARMONIE ESR



Caractéristiques principales

Forme juridique	FCPE de droit français
Société de gestion	Amundi Asset Management
Dépositaire	CACEIS Bank
Date de création de la classe	16/05/2006
Devise de référence de la classe	EUR
Classification de l'organisme de tutelle	FCPE Diversifié
Affectation des sommes distribuables	Capitalisation
Code AMF	99000089339
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Commission de surperformance	Non
Frais courants	0,75% (Estimés)
Durée minimum d'investissement recommandée	3 ans
Nom du fonds maître	AMUNDI HARMONIE

Avertissement

Document simplifié et non contractuel, destiné à être remis exclusivement aux porteurs de parts. Les caractéristiques principales du fonds sont mentionnées dans sa documentation juridique sur simple demande au siège social de la société de gestion. La documentation juridique vous est remise avant toute souscription à un fonds. Ce fonds est géré par Amundi Asset Management. Investir implique des risques : les valeurs des parts ou actions des Fonds d'Epargne Salariale sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des Fonds d'Epargne Salariale peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les Fonds d'Epargne Salariale préalablement à toute souscription de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur. La source des données du présent document est Amundi sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée sous la mention SYNTHESE MENSUELLE DE GESTION en tête du document sauf mention contraire.

